



Internet

TF1 NOUS REFAIT LE COUP DE ROSWELL

Après les images bidons d'un extraterrestre découpé au scalpel, TF1 nous en remet une couche avec cette fois, des images de députés qui eux aussi, semblent tout droit sortis d'un film de science-fiction...

Suite à l'adoption de la loi création et Internet par l'Assemblée Nationale (cf. **édition du 3 avril**), le journal télévisé de TF1 relaye l'information à son public. Si côté audio, les propos de la présentatrice Claire Chazal semblent définir correctement la loi, côté vidéo, la désinformation plane.

En guise d'illustration, les images montrent un hémicycle presque plein, des députés par dizaines, qui de surcroît applaudissent en coeur. On est donc bien loin de la réalité et des 16 députés sur 577, présents jeudi soir dernier à 23h. La vidéo en question se trouve dans la source. La vérité est peut-être ailleurs, en tout cas pas sur TF1...

Source : <http://www.pcinpact.com/actu/news/50180-loi-hadopi-vote-deputes-tf1.htm>

Fibre optique

L'ARCEP AVANCE...

Le gendarme des télécoms vient de publier son rapport suite aux premiers travaux d'expérimentation sur la fibre optique. Plusieurs orientations ont été évoquées, par exemple au niveau du point de mutualisation, et du fibrage vertical des habitations.

Concernant la mutualisation, l'ARCEP ne souhaite pas imposer de modèle unique. L'autorité laisse le choix aux opérateurs de choisir entre PON et P2P, que la zone soit dense ou non. Par contre au niveau du fibrage vertical, l'ARCEP semble préférer le multifibre. Elle conseille qu'à chaque fois qu'un premier opérateur fibrera un immeuble, il devra prévenir les autres qui diront alors s'ils souhaitent une fibre supplémentaire ou non...



Le très intéressant rapport est disponible ici : <http://www.arcep.fr/>

Internet

ATTRAPE-MOI SI TU PEUX



Donner le bâton pour se faire battre ? Dans un rapport du Conseil général des technologies de l'information remis au Ministère de la Culture fin 2008, les méthodes pour passer outre la riposte graduée peuvent être aisément retrouvées.

Consultable depuis cette adresse : <http://www.lesechos.fr/medias/2009/0304//300333937.pdf>, le rapport pose la problématique de l'identification des abonnés : «Il y a lieu de noter l'impossibilité d'identification (ou d'action) dans les cas suivants : Adresses IP situées à l'étranger, Adresses « opérateur inconnu », Masquage d'adresses. La généralisation rapide chez les internautes d'un recours à l'anonymisation des échanges et au cryptage des contenus rendrait inopérante l'observation externe des réseaux peer-to-peer⁽¹⁾».

⁽¹⁾ Les versions les plus récentes des clients P2P offrent des possibilités de dissimulation des adresses et des contenus : tel est le cas notamment d'Azureus (BitTorrent) et d'eMule (cases à cocher et téléchargement d'un plug-in I2P : Invisible Internet Project) ; d'autres projets sont en phase de développement (comme Anonos), ou simplement annoncés.»

De quoi déjà nous donner quelques idées pour riposter face à la riposte. Merci :-)

Source : <http://www.lesechos.fr/info/hightec/300333935-le-rapport-du-cgti-sur-la-loi-creation-et-internet.htm>

Insolite

LE BLU-RAY PASSERA À LA CAISSE...

La Commission d'Albis est entre autre, chargée de définir les tarifs de rémunération des supports numériques (la fameuse taxe pour copie privée).

A côté des clés USB, des disques durs externes, des CD ou des DVD, il restait un support encore exempt de toute taxe. Depuis sa sortie commerciale en 2007, ou depuis l'abandon du HD-DVD par Toshiba le laissant sans concurrence, début 2008, le Blu-ray échappait encore à cette fameuse taxe...



Et les hausses risquent de faire mal ! Un disque vierge de 25Go passera d'un prix moyen de 15 euros, à 18,10 euros. Pour un disque de 100Go, la taxe pourra aller jusqu'à 12 euros !

Une taxe qui finalement, pourrait faire passer ce support à la trappe face à la concurrence de plus en plus grande des disques durs portables...

Source : **L'Ordinateur Individuel (avril 2009)**